

Villenave Près Marsac

Bulletin Municipal



Tous mes voeux

Tout d'abord, j'adresse à toute la population tous mes vœux les plus sincères pour 2019. De la santé, du bonheur, de la solidarité ... voilà ce que je vous souhaite en ces temps si mouvementés.

Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe municipale qui est à mes côtés et avec laquelle nous œuvrons avec rigueur pour faire que la commune se développe du mieux possible dans la limite de nos moyens bien sûr. Merci également aux membres du Comité des Fêtes pour leur implication dans la vie de la commune et sans qui nous ne partagerions pas de bons moments ensemble.

RIGUEUR je le mentionnais ci-dessus, tel a été le mot d'ordre pour l'année 2018 surtout au niveau des dépenses d'investissement ce qui nous a permis d'être en excédent tant en fonctionnement qu'en investissement. Nous allons continuer dans ce sens, dans la maîtrise du budget, faire des études en outre auprès de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) pour nous aider à mener au mieux nos futurs projets.

2019 sera sûrement une année de réflexion sur les investissements à venir. Prendre le temps de voir ce qui est le mieux à faire en tenant compte de l'augmentation de la population ou autres critères.

Depuis Janvier 2018 les affaires scolaires, péri et extrascolaires sont exercées par la Communauté de Communes Adour Madiran sur tout le territoire communal, en lieu et place des communes.

Cette année marque également un changement au niveau du règlement du service des ordures ménagères. Le Conseil Communautaire a fait le choix de passer de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à la REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). Le tri est primordial pour permettre de réduire au mieux les déchets.

Autre point important, la Communauté de Communes Adour Madiran s'est engagée dans son premier projet territorial à l'échelle de l'Intercommunalité pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document sera l'expression du projet urbain de l'ensemble des communes en matière d'aménagement pour les 10 ans à venir et se substituera aux PLU communaux et autres documents d'urbanisme actuels.

Bien entendu, vous serez tenus informé, n'hésitez pas à consulter notre Site Internet ou bien le site de la Communauté de Communes Adour Madiran.

Thérèse PEYCERE

Réalisations 2018

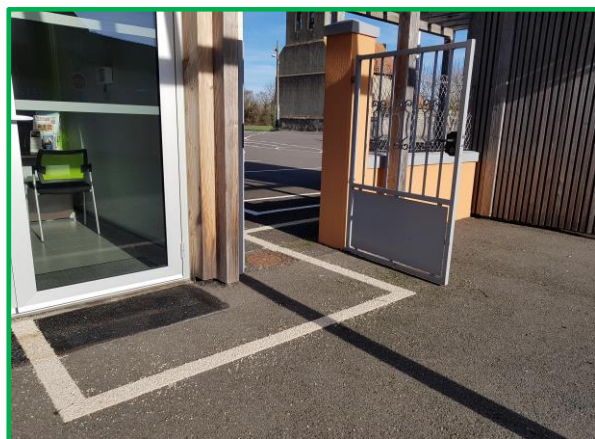
La programmation des travaux a été respectée malgré le retard pris pour raison d'intempéries printanières



Accessibilité

Cimetière : mise en conformité des allées de circulation

Cheminements par bandes de guidages des places PMR vers les bâtiments communaux, salle des fêtes, cimetière et Mairie.



Voirie

Chemin piétonnier du lotissement les Jardins de Berdoye

Travaux extérieurs salle des fêtes



Salle des fêtes

Changement du chauffe-eau

Changement de la centrale incendie



Les projets



L'année 2019 ne sera pas une année de gros investissements mais plutôt de réparations nécessaires sur les bâtiments communaux.

Le conseil va mener une réflexion sur un aménagement de loisirs autour de la salle des fêtes, sur une éventuelle possibilité d'enterrer les lignes électriques...

Point Budget



Les investissements réalisés en 2018 étaient la suite de la programmation 2017. La décision de ne pas faire de nouveaux travaux, nous a permis de rééquilibrer le budget.

Reste un emprunt qui se termine en 2021.

La réforme de la taxe d'habitation qui a dégrevé un certain nombre de ménages, a été, comme annoncé, compensée au niveau de la commune.



Le résultat provisoire global de la commune est équilibré



En images



Comme mentionné en préambule, le comité des fêtes anime notre village avec la fête et autres animations.

Petit retour en arrière avec les inter-villages, un succès que nous avons connu, apprécié et que nous devons à tous les participants et supporters :



L'équipe 2016 Villenave/Marsac

Epreuve finale gagnante !



Cérémonie 11 novembre



Sans oublier le centenaire de la guerre 14-18.

La cérémonie s'est déroulée en l'église de Marsac où nos soldats ont reçu un bel hommage en parole avec la lecture de lettres, en image avec l'armistice et sa « volée » de cloches, en musique et chants avec la chorale Lous Lurous du Bach Adour.

Toujours et encore



LE BRUIT

Dans un souci de bon voisinage et de tranquillité, veillez à respecter les jours et heures d'utilisation d'outils bruyants, de prendre les mesures nécessaires si votre animal émet des aboiements de manière répétée et intempestive.

Arrêté municipal n°2016-A-01

LES DECHETS

Le dépôt sauvage de déchets est strictement interdit, même pour les déchets verts.

A votre disposition, plusieurs déchetteries : Vic Bigorre, Rabastens, Maubourguet, avec une plateforme spéciale pour le vert à Vic.

Arrêté Municipal n°2015-022 du 16/09/2015

De même, la fumée et les odeurs produites lors du brûlage de déchets sont souvent à l'origine de troubles de voisinage, nuisent à l'environnement et à la santé, sans oublier le risque d'incendie. **Le brûlage est interdit !**

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

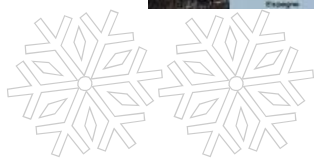
Circulaires interministérielles du 18/11/11 et du 11/02/2014



URBANISME

Nous rappelons que tous les travaux de construction, abris de jardin (ou autre) **de +5m²**, véranda, pergola, façade, clôture, création ou modification d'une ouverture, ravalement de façades, etc... doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Veillez vous adresser à la Mairie **avant** le début de tous travaux.



Le lotissement des Jardins de Berdoye s'est agrandi avec 3 nouvelles constructions

Bienvenue à

Mr et Mme Perrin et leurs 2 enfants

Mr Varnier et Mme Messio

Mr Dangla et Mme Caveau

Au recensement 2016, nous comptons 86 habitants.



Voici la blague de Noël préférée de nos enfants :

Comment appelle-t-on un chat tombé dans un pot de peinture le jour de Noël ?

Ecole

11 enfants sont scolarisés au RPI

1 à Marsac

3 à Sarniguet

7 à Tostat



Un chat-peint de Noël !

VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

Thérèse PEYCÉRÉ (MAIRE)

Sophie VERGÈS (1ère Adjointe)

Patrice CANO (2ème Adjoint)

Philippe PÉCAPÉRA (Conseiller)

Christophe PELLEFIGUE (Conseiller)

Jean-Pierre ROUILLON (Conseiller)

Didier VIALADE (Conseiller)

Permanence le mercredi après midi de
13h30 à 18h30

MAIRIE

12 bis rue St Bruno

65500 Villenave Près Marsac

05.62.31.12.12

m.villenavemarsac@wanadoo.fr

Et pensez au site internet : <http://www.villenave-pres-marsac.fr>